



CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

ccas@mairie-lepouliguen.fr

02.40.15.08.02

INSCRIPTION ALLOCATION ETUDIANT **(Sous conditions de ressources)**

DOSSIER A REMETTRE LE 8 SEPTEMBRE 2023 AU PLUS TARD
(Au-delà de cette date, aucun dossier ne sera pris en compte)

a) Conditions à remplir

- Etre étudiant de l'enseignement supérieur (attribution à partir de la 2^{ème} année)
- Etre fiscalement à charge de ses parents
- Etre âgé de moins de 26 ans
- Les parents doivent demeurer sur la commune depuis plus de 6 mois
- L'étudiant doit être locataire d'un logement

b) Durée de l'allocation

L'allocation pourra être versée durant 5 ans maximum.

Les versements seront effectués sur une période de 8 mois (de octobre à mai)

c) Pièces à joindre

- Photocopie de toutes les pages du livret de famille
- 2 Justificatifs de domicile (1 de + de 6 mois et 1 du mois en cours)
- Dernier relevé d'imposition
- Notification de la CAF (prestations familiales) + allocation logement
- Justificatif bourse d'étude
- Carte étudiant 2022/2023 ou certificat de scolarité
- Bail de location de l'étudiant
- Relevé d'identité bancaire de l'étudiant
- Bulletin de salaire pour les études en alternance

Si la famille est composée d'enfants de plus de 25 ans bénéficiant du RSA ou suivant des études et étant toujours au foyer : merci de transmettre les justificatifs.